

Recommandations

Séminaire sous le thème :

« Comment concilier le Marketing Direct et la Protection de la vie privée ? »

Le séminaire, organisé par la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) en partenariat avec le Groupement des Annonceurs du Maroc à **Casablanca, le 28 janvier 2016**, sous le thème : «**Comment concilier le Marketing Direct et la Protection de la vie privée ?**» a réuni, les différents intervenants dans le domaine de la prospection directe, notamment les annonceurs, les opérateurs télécoms et les gestionnaires de plateformes d'envoi des sms.

Cette rencontre a été l'occasion de mieux cerner les besoins en matière de traitement des données personnelles de chacun des intervenants précités, en vue d'identifier les actions à mener afin de leur permettre d'exercer leurs activités tout en respectant les dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Aux termes des interventions et débats, les participants conscients de l'intérêt de concilier le marketing direct au respect des droits des individus ont adopté plusieurs recommandations. Ces dernières visent la sensibilisation à une utilisation intelligente et sûre des nouvelles technologies de l'information et l'instauration d'un climat de confiance entre les consommateurs.

Les recommandations, dont l'étude de faisabilité et la mise en place seront effectuées en concertation entre les différents acteurs, se déclinent comme suit :

- Créer une liste d'opposition nationale (Liste Robinson) dans laquelle les gens s'inscrivent pour protéger leur vie privée de manière à ne plus recevoir de messages de prospection commerciale. Les entreprises qui adhèrent à ce principe s'engagent à respecter la volonté des inscrits sur cette liste nationale. Cela implique que toute prospection commerciale est suspendue à leur égard.
- Mettre en place un système dédié à la dénonciation et le suivi des spams et messages indésirables moyennant des services et des outils technologiques simples et conviviaux.
- Constituer un groupe de travail permanent, composé de représentants des acteurs concernés, en vue d'enrichir et de veiller à l'application des présentes recommandations d'une part, et d'autre part, se concerter sur les moyens aidant à concilier la protection des données personnelles et la prospection commerciale au Maroc.